



Coupure dans le temps de travail

Par **fm85**, le **15/06/2009** à **18:04**

Bonjour,

Le lundi j'embauche dans une école en tant qu'ASEM à 7h30, je débauche à 15h00 pour reprendre mon travail à 15h20 jusqu'à 16h20. Mon employeur a-t-il le droit de m'arrêter de travailler pendant 20 minutes ? Est-ce légal ?